



Date de prise effective d'un préavis quand le 1er tombe un dimanche

Par **cécile**, le **31/05/2008** à **16:12**

bonjour, j'ai un préavis d'un mois à donner à mon propriétaire, mais le 1er juin tombe un dimanche! tout mois commencé étant dû, est-il possible de ne pas avoir de double loyer à payer? merci

Par **novice43**, le **01/06/2008** à **21:06**

Bonjour,
Vous dites que tout mois commencé est dû... Cette formule est incorrecte (voire illégal)
Dès l'instant où vous quittez un logement et que vous respectez le délai de préavis, vous ne paierez que ce que vous devez. Par exemple, si votre préavis s'arrête un "12", vous serez redevable des 12 jours et non des 12 + des 18 restants.
plus d'infos : voir lien ci dessous
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2754.xhtml>
Cordialement,